



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 040-214001554-20250523-250523H1653H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 mai 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Marine FOURGS

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 3

Votants 15

N° DEL20250523-010

**DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE
POUR LE PROJET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE**

M le Maire présente le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente de Linxe qui s'inscrit dans le programme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments publics de la Commune de Linxe.

En vue de la finalisation de ce programme et à la suite d'ajustement de travaux en cours de réalisation du chantier, la Commune de Linxe souhaite solliciter une aide financière de la Communauté des Communes Côte Landes Nature au titre du fonds de concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :



PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	133 416.11€	31.31%
Sous-total autofinancement	133 416.11€	31.31%
DETR 2022	92 944.00€	21.81%
CRTE Département	60 198.01€	14.13%
Fonds de concours CC CLN	50 000.00€	11.73%
Le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par la commune de communes, hors subventions,		
FondsVert 2024	89 616.00€	21.03%
Sous-Total subventions publiques *	292 758.01€	68.69%
Total H.T.	426 174.12€	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**, :

ARTICLE 1 -

- **ADOPTER** l'opération de la rénovation énergétique de la salle polyvalente et les modalités de son financement

ARTICLE 2 -

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 -

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26 mai 2025

Le secrétaire de séance

J. DESBIÈS

Thierry GALLEA